

## **123 BRIDGE DEVELOPPEMENT**

Société par actions simplifiée au capital 18 947 400 euros  
Siège social : 94, rue de la Victoire – 75009 Paris  
900 483 256 RCS Paris

---

### **PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES**

**DU 20 DECEMBRE 2022**

---

L'an deux mille vingt deux

Le 20 décembre

Je soussigné M. Xavier Anthonioz Rossiaux représentant de la société 123 Investment Managers, Président de la société 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT (ci-après, la « Société »), a établi le présent procès-verbal constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par courrier adressé le 6 décembre 2022 à chaque associé et portant sur les points suivants :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Examen du rapport de gestion établi par le Président ;
- Examen du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le cabinet MS CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, a été avisé de cette consultation par lettre recommandée avec accusé réception en date du 6 décembre 2022.

Les documents suivants ont été mis à la disposition des associés au siège social et sur le site internet de la Société :

- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2022 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;

Les associés devaient adresser leur bulletin de vote au siège social dans le délai fixé par la lettre de consultation, à savoir avant ce jour.

18 associés ont adressé leur bulletin de vote au siège social dans ledit délai.

En conséquence, lesdits associés, qui détiennent 1 701 005 actions sur les 18 947 400 actions émises par la Société, ont pu valablement exprimer leur vote.

Les bulletins de vote demeureront annexés au présent procès-verbal.

Les résolutions soumises à l'approbation des associés ont fait l'objet des votes ci-après consignés.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat

et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2022, tels qu'ils ont été communiqués, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts.

En conséquence, les associés donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- **Pour l'adoption : 1 701 005 voix ;**
- **Contre l'adoption : 0 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

***En conséquence, la résolution a été adoptée.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 154 883 euros en totalité au compte « Report à nouveau », s'élevant ainsi à (154 883) euros.

Conformément à la loi, les associés prennent acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre du dernier exercice.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- **Pour l'adoption : 1 701 005 voix ;**
- **Contre l'adoption : 0 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

***En conséquence, la résolution a été adoptée.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, constatent qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- **Pour l'adoption : 1 701 005 voix ;**
- **Contre l'adoption : 0 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

***En conséquence, la résolution a été adoptée.***

#### **QUATRIEME DECISION**

Les associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution a obtenu les votes suivants :**

- **Pour l'adoption : 1 701 005 voix ;**
- **Contre l'adoption : 0 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

***En conséquence, la résolution a été adoptée.***

\* \*

\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

---

Le Président,  
**123 Investment Managers**

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2022 10			Exercice N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1
				Euros		%
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	18 900 000		18 900 000		18 900 000	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total II</b>	<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	<b>Créances (3)</b>					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	673 377		673 377		673 377
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	72 024		72 024		72 024	
Charges constatées d'avance (3)						
<b>Total III</b>	<b>745 401</b>		<b>745 401</b>		<b>745 401</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>19 645 401</b>		<b>19 645 401</b>		<b>19 645 401</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 31/03/2022	10	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAUX PROPRIETAIRES	Capital (Dont versé : 18 947 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 947 400			18 947 400	
	<b>Réserves</b>					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	154 883-			154 883-	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	<b>Total I</b>	18 792 517			18 792 517	
AUTRES FONDS PROPRIETAIRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	<b>Total III</b>					
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
Emprunts et dettes financières diverses	106 795			106 795		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	<b>Dettes d'exploitation</b>					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 089			746 089	
	Dettes fiscales et sociales					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
	<b>Total IV</b>	852 883			852 883	
	Ecarts de conversion passif (V)					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	19 645 401			19 645 401	



(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

852 883

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 10			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			148 088		148 088	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			148 088		148 088	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			148 088-		148 088-	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

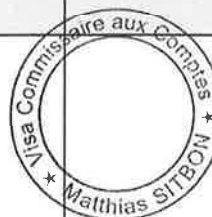


(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2022	10	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 795		6 795	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	6 795		6 795	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	6 795-		6 795-	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	154 883-		154 883-	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	154 883		154 883	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	154 883-		154 883-	



\* Y compris « Redevance de crédit bail mobilier »  
: Redevance de crédit bail immobilier.  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 645 400.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 154 882.69- Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 16/06/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice.

#### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 mars 2022, date de clôture de l'exercice, l'événement majeur survenu concerne les opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022. Les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États auront des incidences sur les nombreux groupes internationaux et sur l'économie mondiale.

Au niveau de la société, même si aucune exposition n'a été détectée à ce jour, les événements induits pourraient avoir un impact général sur les marchés, soit un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de

## ANNEXE

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

la situation sur 2022.

Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 mars 2022.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			18 900 000
TOTAL			18 900 000
TOTAL GENERAL			18 900 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			18 900 000	
TOTAL			18 900 000	
TOTAL GENERAL			18 900 000	

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	673 377	673 377	
TOTAL	673 377	673 377	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	746 089	746 089		
Groupe et associés	106 795	106 795		
TOTAL	852 883	852 883		

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000		18 947 400		18 947 400

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

***SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT***

**94, rue de la Victoire  
75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

# **SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 18.947.400 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire  
75009 PARIS

RCS PARIS B 900 483 256

\*\*\*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

# SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 18.947.400 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire  
75009 PARIS

RCS PARIS B 900 483 256

\*\*\*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 16 juin 2021 à la date d'émission de mon rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Pour la SARL MS CONSEIL**

Matthias SITBON

*Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel  
d'Aix-en-Provence*



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/03/2022 10			Exercice N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	18 900 000		18 900 000		18 900 000		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	673 377		673 377		673 377	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	72 024		72 024		72 024		
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>745 401</b>		<b>745 401</b>		<b>745 401</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>19 645 401</b>		<b>19 645 401</b>		<b>19 645 401</b>		



(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/03/2022	10			Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 18 947 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 947 400				18 947 400	
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	154 883-				154 883-	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	18 792 517				18 792 517		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	106 795				106 795	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 089				746 089		
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	852 883				852 883	
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		19 645 401				19 645 401	



(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

852 883

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 10			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			148 088		148 088	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			148 088		148 088	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			148 088-		148 088-	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2022	10	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 795		6 795	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	6 795		6 795	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	6 795-		6 795-	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	154 883-		154 883-	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	154 883		154 883	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	154 883-		154 883-	



\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier.  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 645 400.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 154 882.69- Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 16/06/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice.

#### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 mars 2022, date de clôture de l'exercice, l'événement majeur survenu concerne les opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022. Les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États auront des incidences sur les nombreux groupes internationaux et sur l'économie mondiale.

Au niveau de la société, même si aucune exposition n'a été détectée à ce jour, les événements induits pourraient avoir un impact général sur les marchés, soit un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de

## ANNEXE

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

la situation sur 2022.

Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 mars 2022.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			18 900 000
TOTAL			18 900 000
TOTAL GENERAL			18 900 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			18 900 000	
TOTAL			18 900 000	
TOTAL GENERAL			18 900 000	

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	673 377	673 377	
TOTAL	673 377	673 377	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	746 089	746 089		
Groupe et associés	106 795	106 795		
TOTAL	852 883	852 883		

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000		18 947 400		18 947 400

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

***SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT***

**94, rue de la Victoire  
75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

# **SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 18.947.400 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire  
75009 PARIS

RCS PARIS B 900 483 256

\*\*\*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

# SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 18.947.400 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire  
75009 PARIS

RCS PARIS B 900 483 256

\*\*\*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 123 BRIDGE DEVELOPPEMENT à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 16 juin 2021 à la date d'émission de mon rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Pour la SARL MS CONSEIL**

Matthias SITBON

*Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel  
d'Aix-en-Provence*



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/03/2022 10			Exercice N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1
				Euros		%
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	18 900 000		18 900 000		18 900 000	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total II</b>	<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>		<b>18 900 000</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	<b>Créances (3)</b>					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	673 377		673 377		673 377
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	72 024		72 024		72 024	
Charges constatées d'avance (3)						
<b>Total III</b>	<b>745 401</b>		<b>745 401</b>		<b>745 401</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>19 645 401</b>		<b>19 645 401</b>		<b>19 645 401</b>	



(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/03/2022	10			Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 18 947 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	18 947 400				18 947 400	
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	154 883-				154 883-	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	18 792 517				18 792 517		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	106 795				106 795	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 089				746 089		
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	852 883				852 883	
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		19 645 401				19 645 401	



(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

852 883

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 10			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			148 088		148 088	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			148 088		148 088	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			148 088-		148 088-	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

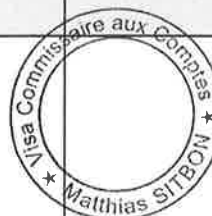


(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 10	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 795		6 795	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	6 795		6 795	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	6 795-		6 795-	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	154 883-		154 883-	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	154 883		154 883	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	154 883-		154 883-	



\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier.  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 645 400.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 154 882.69- Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 16/06/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice.

#### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 mars 2022, date de clôture de l'exercice, l'événement majeur survenu concerne les opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022. Les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États auront des incidences sur les nombreux groupes internationaux et sur l'économie mondiale.

Au niveau de la société, même si aucune exposition n'a été détectée à ce jour, les événements induits pourraient avoir un impact général sur les marchés, soit un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de

## ANNEXE

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

la situation sur 2022.

Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 mars 2022.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			18 900 000
TOTAL			18 900 000
TOTAL GENERAL			18 900 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			18 900 000	
TOTAL			18 900 000	
TOTAL GENERAL			18 900 000	

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	673 377	673 377	
TOTAL	673 377	673 377	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	746 089	746 089		
Groupe et associés	106 795	106 795		
TOTAL	852 883	852 883		

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000		18 947 400		18 947 400

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 16/06/2021 au 31/03/2022

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.